



Stimuler l'innovation et la productivité dans le système de production des déclarations de revenus

Août 2017

H&R Block Canada

H&R Block Canada, Inc., est une filiale de la société américaine de services de préparation de déclarations de revenus H&R Block, Inc.

H&R Block Canada, qui a son siège social à Calgary, compte plus de 1 200 points de vente au détail et 7 000 employés à temps plein et saisonniers au pays. Il s'agit de la plus importante société de services de préparation de déclarations de revenus au Canada.

Depuis plus de 50 ans, H&R Block Canada offre des conseils d'experts en matière de fiscalité et des solutions de déclaration de revenus aux Canadiens.

H&R Block Canada est convaincue que redonner aux collectivités où elle mène ses activités est la bonne chose à faire. Au cours des dernières années, le personnel de H&R Block Canada a fait don de plus de 60 000 heures de bénévolat à l'échelle nationale sous la forme de diverses initiatives communautaires locales : refuges, conseil d'administration d'organismes à but non lucratif et clubs Rotary.

Résumé

H&R Block Canada croit que le gouvernement du Canada peut améliorer le système de production des déclarations de revenus du Canada en favorisant l'atteinte des objectifs suivants :

- < Offrir aux Canadiens une expérience de production de déclarations de revenus plus simple, pratique et moderne en élaborant un cadre stratégique et réglementaire qui encourage l'innovation technologique et accroît la productivité dans l'industrie canadienne de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt.
- < Créer un partenariat collaboratif entre l'industrie canadienne de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt et le gouvernement du Canada en vue d'atteindre les objectifs stratégiques en matière de production des déclarations de revenus d'une manière qui sert les intérêts des Canadiens sans nuire à la compétitivité et la viabilité des membres de l'industrie.

La collaboration précédente entre notre industrie et le gouvernement du Canada a donné des résultats positifs : elle a permis de faire passer le système de production des déclarations de revenus du Canada d'un modèle sur papier à un modèle numérique évolué. Au Canada, au cours de la période des impôts de 2017, plus de 89 p. cent des déclarations de revenus ont été produites électroniquement, soit avec l'aide de spécialistes en fiscalité ou par des particuliers canadiens utilisant un logiciel de préparation de déclarations de revenus.

En dépit de ce progrès, H&R Block Canada est d'avis que le système de production des déclarations de revenus du Canada peut innover davantage afin d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à produire leurs déclarations de revenus et de favoriser la croissance, l'efficacité et la concurrence dans l'industrie canadienne de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt. L'atteinte de ces objectifs créerait des possibilités d'emploi supplémentaires pour les Canadiens, encouragerait la productivité des particuliers et des entreprises, et générerait d'autres investissements en capitaux dans l'économie canadienne.

Résumé des recommandations

Afin de stimuler la production de déclarations de revenus en ligne, d'accroître la productivité de l'industrie et que ce soit plus facile pour les Canadiens de produire leurs déclarations de revenus, H&R Block Canada recommande au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes :

1. Stimuler l'innovation dans le système de production des déclarations de revenus du Canada

- < Permettre aux Canadiens de fournir une autorisation/un consentement électronique (comme solution de rechange à la signature manuscrite) pour satisfaire aux exigences des formulaires *T1013* et *T183* de l'Agence de revenu du Canada (ARC) lorsqu'ils produisent leurs déclarations de revenus;
- < Prolonger la période de couverture du système TED de l'ARC au-delà des trois années précédant la période des impôts actuelle; et
- < Permettre aux préparateurs de déclarations (de revenus) de soumettre le formulaire *RC72* par voie électronique directement à l'ARC (par l'intermédiaire du service *Représenter un client* de l'ARC) et aux Canadiens par l'intermédiaire du service *Mon dossier* de l'ARC.

2. Soutenir les Canadiens dans le besoin

- < Exiger que les entreprises émettent les feuillets et les relevés d'impôt aux Canadiens plus tôt, au plus tard le 15 février de chaque année.

3. Améliorer la collaboration entre le gouvernement du Canada et l'industrie de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt

- < Mettre sur pied un conseil consultatif permanent formé de représentants de l'industrie de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt, de l'ARC, d'autres ministères et organismes gouvernementaux pertinents et de parties prenantes de l'industrie.

Stimuler l'innovation dans le système de production des déclarations de revenus du Canada

Les exigences actuelles de production sur papier propres au processus de déclaration d'impôt de l'ARC sont lourdes et ne cadrent pas avec le système de production des déclarations de revenus de plus en plus numérique du Canada ni avec les priorités stratégiques du gouvernement du Canada, selon lesquelles l'ARC doit « aider davantage les Canadiens qui souhaitent produire leurs déclarations de revenus sans utiliser de formulaire papier ».

Tel que mentionné précédemment, la majorité des déclarations de revenus au Canada sont produites par voie électronique. Malgré tout, plus de 3,74 millions de déclarations de revenus ont été produites sur papier en 2017 (en date du 25 juin). Le fait que les déclarations continuent d'être produites sur papier au Canada s'explique en partie par les limites inhérentes au système TED de l'ARC. TED, le système de production électronique de déclarations de revenus par les préparateurs de déclarations, accepte seulement la production électronique de déclarations pour l'exercice courant et les trois années précédentes. Cela signifie que les entreprises de préparation de déclarations de revenus doivent produire sur papier les déclarations des Canadiens qui rattrapent des retards accumulés dans leurs déclarations de revenus pour ce qui est des années antérieures à ce seuil. Ce processus impose une difficulté superflue à de nombreux Canadiens qui souhaitent produire des déclarations de revenus pour plusieurs années. De plus, il est inefficace et coûteux pour les entreprises de préparation de déclarations de revenus ainsi que pour l'ARC.

Voici d'autres exemples d'exigences de production sur papier désuètes en vigueur à l'ARC qui ajoutent un fardeau inutile aux Canadiens et aux préparateurs de déclarations :

- < Les Canadiens doivent soumettre le formulaire papier original *T1013 Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant* dûment signé afin d'accorder l'autorisation à un préparateur de déclarations de traiter avec l'ARC en leur nom pour des questions fiscales. Les préparateurs de déclarations doivent également conserver la copie originale du formulaire *T1013* dûment signé aux fins de vérification par l'ARC;
- < Les Canadiens sont également tenus de signer une version papier du formulaire *T183 Déclaration de renseignements pour la transmission électronique d'une déclaration de revenus et de prestations d'un particulier* pour autoriser un préparateur de déclarations à produire une déclaration en leur nom; et

< Les préparateurs de déclarations doivent envoyer par la poste le formulaire *RC72 Avis du montant du remboursement d'impôt réel* aux Canadiens qui reçoivent un remboursement d'impôt anticipé ainsi que tout *Avis de cotisation* subséquent. Dans certains cas, les préparateurs de déclarations doivent aussi envoyer par la poste le formulaire *RC72* à l'ARC.

Les exigences de production sur papier propres au système de production des déclarations de revenus du Canada sont potentiellement moins sécuritaires que les solutions de rechange numériques. De plus, elles empêchent les entreprises de préparation de déclarations d'offrir aux Canadiens des produits et services de préparation de déclarations de revenus plus modernes et pratiques.

Stimuler l'innovation dans le système de production des déclarations de revenus du Canada

Recommandations de H&R Block Canada :

- < Prolonger la couverture du système TED de l'ARC au-delà des trois années précédant la période de production des déclarations de revenus actuelle;
 - < Permettre aux Canadiens de fournir une autorisation/un consentement électronique (comme solution de rechange à la signature manuscrite) pour satisfaire aux exigences des formulaires *T1013* et *T183* de l'ARC lorsqu'ils produisent leurs déclarations de revenus; et
 - < Permettre aux préparateurs de déclarations (de revenus) de soumettre le formulaire *RC72* par voie électronique directement à l'ARC (par l'intermédiaire du service *Représenter un client*), et aux
-

Soutenir les Canadiens dans le besoin

Au cours des trois dernières années, l'ARC a reporté la date d'activation de ses systèmes de transmission électronique de déclarations de revenus (TED et IMPÔTNET), ce qui a retardé le début de la période de production des déclarations de revenus au Canada. Ce retard représente un grave obstacle pour les Canadiens qui ont besoin d'un accès plus opportun à leurs remboursements d'impôt.

Les Canadiens qui veulent recevoir leurs remboursements d'impôt plus rapidement doivent avoir en main leurs relevés et leurs feuillets d'impôt plus tôt afin de pouvoir préparer leurs déclarations de revenus. À cette fin, H&R Block Canada recommande que le gouvernement du Canada exige que les entreprises émettent les feuillets et les relevés d'impôt aux Canadiens plus tôt que la date limite actuelle fixée au 28 février.

Recommandations de H&R Block Canada :

Il est recommandé que le gouvernement du Canada exige que les entreprises émettent les feuillets et les relevés d'impôt aux Canadiens au plus tard le 15 février de chaque année.

Améliorer la collaboration entre le gouvernement du Canada et l'industrie de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt

Parmi ses priorités stratégiques, le gouvernement du Canada a pour objectif d'« offrir de remplir les déclarations de revenus de certains clients, une offre qui s'adresse particulièrement aux Canadiens à faible revenu et à ceux qui touchent un revenu fixe, dont la situation financière reste la même d'une année à l'autre. »

H&R Block Canada reconnaît l'importance de s'assurer que les Canadiens à faible revenu produisent leurs déclarations afin qu'ils puissent recevoir les avantages auxquels ils ont droit.

Consciente que ces avantages contribuent à accroître la productivité des individus, H&R Block est fière d'offrir gratuitement son logiciel d'impôt aux Canadiens à faible revenu pendant la période de production des déclarations de revenus, et étudie la possibilité de soutenir le *Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt* du gouvernement du Canada parallèlement aux efforts de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour sensibiliser les Canadiens à l'importance de produire sa déclaration de revenus.

H&R Block Canada croit à l'importance d'une étroite collaboration entre le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt pour faire en sorte que les stratégies visant l'atteinte des objectifs stratégiques en matière de production des déclarations de revenus soient élaborées et mises en œuvre d'une manière qui sert les intérêts des Canadiens sans nuire à la compétitivité et la viabilité des membres de l'industrie.

Recommandations de H&R Block Canada :

Il est recommandé que le gouvernement du Canada mette sur pied un conseil consultatif permanent formé de représentants de l'industrie de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt, de l'ARC, d'autres ministères et organismes gouvernementaux pertinents et de parties prenantes de l'industrie, qui aurait le mandat de :

- < Cibler des occasions de partenariat entre le gouvernement du Canada et les parties prenantes de l'industrie en vue d'accroître la productivité et d'apporter d'autres innovations au système de production des déclarations de revenus du Canada;
- < Encourager le partage de données agrégées entre l'industrie et le gouvernement du Canada pour aider un plus grand nombre de Canadiens à produire leurs déclarations d'impôt (sous réserve des exigences en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information); et
- < Cibler et faire avancer les occasions d'atteindre les objectifs stratégiques en matière de production des déclarations de revenus d'une manière qui sert les

Conclusion

H&R Block Canada souhaite exprimer son appréciation au *Comité permanent des finances de la Chambre des communes* pour avoir eu l'occasion de présenter son point de vue au Comité en prévision du budget de 2018.

H&R Block Canada est persuadée que l'appui par le gouvernement du Canada des recommandations stratégiques contenues dans la présente présentation permettra de continuer de moderniser le système de production des déclarations de revenus du Canada au profit des Canadiens d'une manière qui accroît la compétitivité, la productivité et la viabilité de l'industrie canadienne de la préparation de déclarations de revenus et des logiciels d'impôt.

Pour plus de renseignements :

Peter Davis
Directeur, Relations avec le
gouvernement, H&R Block
Canada, Inc.

Tél. : 587-956-0749.

[Courriel : peter.davis@hrblock.ca](mailto:peter.davis@hrblock.ca)

2600, 2^e Rue S.-O.,
bureau 700, Calgary
(Alberta) T2P
2W2 www.hrblock.ca